

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 20 décembre 2018

n°22

page 1/3

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (24) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, E. AZIHARI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, P. BARAUDON, F. MERY, K WEILAND, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ,, L. BRARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (12):

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
T. BAUDIN mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
JM. MEUNIER mandant a pour mandataire L. RABUSSIER
wN. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
F. BRAILLARD mandant a pou mandataire F. BRAUD
E. FARHAT mandante a pour mandataire G. MAUDUITE
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à B. ROUSSENQUE
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire E. AZIHARI
D. CROCHARD mandant a pour mandataire H. PREHER
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSES (3):

M. METAIS, G. MICHAUD, Y. GANIVELLE.

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude GAILLARD

OBJET : Financement de la coopération décentralisée Châtellerault-Kaya et affectation de subventions de l'État et du département auprès de la mairie de Kaya et de l'association Châtellerault-Kaya jumelage-coopération au titre de l'année 2018.

La commune de Châtellerault est maître d'ouvrage du programme triennal de coopération décentralisée Châtellerault-Kaya 2016-2018 sur la thématique des services publics locaux et de l'adaptation au changement climatique. Des financements sont prévus chaque année. Ils sont inscrits au budget 2018. Comme maître d'ouvrage aux termes de la loi, elle perçoit également les financements obtenus pour cette action, soit 26 000 € de l'État – Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) attendus en 2018 pour le programme triennal. Il convient de procéder au versement des financements auprès des différents opérateurs locaux :

*- la Commune de Kaya pour un total de 23 766 € au titre de l'appui institutionnel
- l'Association Châtellerault-Kaya jumelage-coopération à hauteur de 11 500 € pour les activités mises en œuvre par le comité communal des jumelages de Kaya en matière de développement agricole et d'appui à la société civile.*

En outre, le département de la Vienne soutient particulièrement l'association Châtellerault Kaya jumelage-coopération. Il a versé à la commune de Châtellerault une subvention de 3500€ pour l'exercice 2018 que la commune doit donc régulariser auprès de l'association.

* * * * *

VU les articles L.1115-1 et suivants du CGCT relatif aux compétences des collectivités territoriales en matière de relations internationales ;

VU la délibération n° 36 du conseil municipal du 29 novembre 2011, organisant les relations entre la commune de Châtellerault et l'association Châtellerault-Kaya jumelage coopération ;

"Acquitté en PREFECTURE le:" 21/12/2018

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 20 décembre 2018

n°22

page 2/3

VU la délibération n°34 du conseil municipal de Châtellerault du 12 décembre 2013 portant sur la coopération décentralisée Châtellerault-Kaya ;

VU le protocole de coopération décentralisée du 11 février 2014 entre les communes de Kaya et Châtellerault ;

VU la convention entre l'État et la commune de Châtellerault du 16 juin 2016 sous référence E.J. N° 21018443944; portant sur les financements du programme triennal de coopération Châtellerault-Kaya 2016-2018

VU la convention financière en date du 15 mars 2018 organisant le partenariat entre le conseil départemental de la Vienne, la commune de Châtellerault et l'association Châtellerault-Kaya jumelage-coopération ;

VU la notification du département de la Vienne en date du 6 septembre 2018 attribuant une subvention de 3500 € à la commune de Châtellerault pour les actions déployées par l'association CKJC en 2018 ;

CONSIDERANT que la commune de Châtellerault a décidé de soutenir la commune de Kaya au titre de l'appui institutionnel « commune à commune », suivant le budget 2018 suivant :

Programme	Part Châtellerault	Part MEAE	Total à verser à commune de Kaya	Part restant à charge de Kaya (débours et valorisations - pour mémoire)
Appui à l'équipement en T.I.C	1 500 €	500 €	2 000 €	1 000 €
Formations à l'entrepreneuriat	2 222 €	635 €	2 857 €	614 €
Optimisation fiscalité locale (adressage/recouvrement)	3 535 €	1 009 €	4 544 €	1 010 €
Formation à Kaya et Châtellerault	5 018 €	1.337 €	6 355 €	632 €
Evaluations / missions de suivi de Kaya à Châtellerault	1 700 €	1 310 €	3 010 €	300 €
Appui au service gestion de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement (déchets)	0 €	5 000 €	5 000 €	6 781 €
TOTAL	13 975 €	9 791 €	23 766 €	10 337 €

CONSIDERANT que la commune de Châtellerault soutient l'action de l'association Châtellerault-Kaya jumelage-coopération et de son partenaire, le comité communal des jumelages de Kaya;

CONSIDERANT que la commune de Châtellerault affecte à la couverture de dépenses réalisées dans les services à Châtellerault les montants suivants des financements attendus du MEAE :

"Acquitté en PREFECTURE le:" 21/12/2018

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 20 décembre 2018

n°22

page 3/3

- Financements pour imprévus (subvention exceptionnelle pour l'aide alimentaire d'urgence votée en septembre 2018) : 886€
- Financements des frais fixes de la commune : 2218 €

CONSIDERANT que la part de la commune de Châtellerault a été versée à l'association Châtellerault Kaya Jumelage Coopération dans le cadre du Budget Primitif 2018 et qu'il convient de régulariser les financements attendus du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères de la France selon le tableau suivant :

Ventilation de la subvention MEAE à reverser à CKJC	Montant
Adaptation de l'agriculture	6 059 €
Renforcement des capacités de la société civile	515 €
Administration et Communication	513 €
Evaluation (Frais d'accueil délégations)	913 €
TOTAL	8 000 €

CONSIDERANT que le conseil départemental a attribué une subvention de 3500€ à la commune de Châtellerault, fléchée vers l'association CKJC,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à la commune de Kaya une subvention d'un montant total de 23 766 €, (soit 15 589 000 CFA arrondis), dont 9791 € correspondant aux subventions acquises auprès du MEAE, au titre du programme triennal 2018
- d'attribuer à l'association Châtellerault-Kaya jumelage-coopération une subvention exceptionnelle d'un montant de 11 500 € (soit 7 540 000 CFA arrondis) correspondant au reversement de subventions acquises auprès du MEAE et du CD 86 pour les actions menées avec le comité communal des jumelages de Kaya en faveur du développement agricole durable et de la formation de la société civile.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Les recettes seront imputées au 048.2/4400/ 74718 et 7473 du budget principal.

La dépense sera imputée aux comptes 048.2/65734/4400 et 048.2/6574/4400 du budget principal.

POUR : 34
CONTRE : 2 [L. BRARD, (+ 1 pouvoir)]
ABSTENTIONS : 0

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 24 DEC 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



